



L'an mille huit cent dix et le dix huit fevrier apres midi y a
 La Ville de Salers Chef lieu de Canton au Departement du
 Cantal en noble Bureau et par devant nous Jean Baptiste
 Potelet notaire royal resident au dit Salers & Suspigne et en
 presence des sieurs Cy apres nommes et aussi Suspignes Louis Cuygare,
 Antoine Bayle dit Maize, Catherine Lapeyre la femme de lui
 Antoinette, Guillaume et Marie Bayle fils et fille aux dits Antoine
 Lapeyre et Catherine Lapeyre propriétaires habitants de la dite ville de
 Salers Le dit Antoine Bayle faisant tant pour lui que pour
 Marie Bayle sa fille mineure lesquels ont volontairement vendu,
 Cede, quitte, remis et transporte, Comme par Ce present acte devant
 Cede et quitte, remis et transportent de maintenant et pour
 toujours a titre de vente pure simple, singuliere et a jamais irrevocable
 aux sieurs de Dieu garants, fournis, serins sous talois et de leurs
 cures et Contre tous d'apres et de tout de leurs dommages et interets a eux
 Francois Biome marchand patente habitant de la dite ville de Salers Cy present
 et acceptant pour lui et ses heirs, heirs et leurs portions de Commun avec
 euse suivant le proces verbal de partage de leurs Communaux de la dite ville
 de Salers desjour et au y Contenus en bonne et due forme et enore la
 part et portion de Commun euse aux dits Guillaume et Marie Bayle vendeurs
 par le leur de toinette Bayle leur leur de cette portion de Commun
 Cy desjour vendeurs sont sieurs et situés au tenement appelle de la berrade
 et pour les numeros. 142. 143. 144. 145. 146 ~~147~~ portés au proces verbal de
 partage de leurs Communaux de cette dite ville de Salers, qu'ils et leurs
 de tout charger, dettes, hypothèques des jours singulier, Enfrontant
 Le dit portion de Commun Cy desjour vendeurs du dit tout avec autres
 portions de Commun de garyard juy de sa femme et de la famille de
 uidy avec portions de Commun de Pierre Laurent par et de sa femme
 usant, de Coubaert avec autres portions de Commun de sa femme et de sa
 Marchand et du nord avec autres portions de sa femme Robert dit soulier
 et tout avec leurs plus trait Contes et Confrontations de Commun y a

12
 1
 20
 13 - 20

Signifié à Salers le vingt sept janvier 1806 par J. B. Potelet
 Le sieur Francois Biome marchand, garyard juy de sa femme et de sa famille

Approuvé

[Signature]

11^o. 31

Printed by Antoine Gillonne
at Paris by the printer
& printer of the
Maison de la Reine

De la Reine
1808